

VISA MEDICAL **(TYPE C – COURT SEJOUR)**

- Un passeport ordinaire valable/document permettant de voyager dans lequel le visa peut être fixé avec une preuve de résidence au Royaume-Uni/Statut d'Immigrant
- Un formulaire d'obtention du visa dûment complété et signé, accompagné d'une photo d'identité récente
- Original d'un certificat médical certifié par les autorités locales prouvant que vous ne pouvez pas recevoir le traitement nécessaire au Royaume-Uni
- Confirmation d'un rendez-vous avec votre médecin et l'hôpital en Belgique
- Documents prouvant des moyens financiers suffisants détaillant vos ressources financières personnelles, couvrant la durée du séjour ainsi que le voyage retour : soit vos ressources financières et personnelles, soit celles d'un garant financier
- Preuve de résidence en Belgique de votre garant, si nécessaire, avec le formulaire de sponsorship dûment rempli ainsi que les autres documents requis
- Preuve des modalités de transport. (billet retour)
- Document officiel du véhicule et assurance véhicule si le voyage s'effectue en voiture
- Police d'assurance d'une compagnie d'assurance Belge
- Preuve d'une police d'assurance à l'étranger vous couvrant pour un montant minimum de 30,000 Euros/-
- Un Permis de Sortie du Territoire signé des deux Parents, pour les enfants Mineurs.

Important:

1. *Les documents listés ci-dessus sont uniquement les documents qui doivent systématiquement être joints à votre dossier de demande de visa. D'autres documents peuvent être exigés par l'Ambassade et les requérants peuvent également être conviés à se présenter à un entretien à l'Ambassade.*
2. *Tout document officiel devra être certifié, au maximum six mois avant la demande de visa.*
3. *L'Ambassade peut réclamer une vérification aux banque/institutions financières concernant les documents financiers fournis.*
4. *La mention ci-contre Visa de Type 'C' est valable pour tous les pays faisant partie de la zone Schengen et valable pour un séjour allant jusqu'à 90 jours.*
5. *Veillez faire une copie de la première page de votre passeport avant le dépôt de dossier à VSF*
6. *Veillez fournir des copies de vos documents originaux. Tous les documents originaux envoyés à l'ambassade ne seront pas retournés au requérant.*
7. *Pour connaître les droits exacts à régler et avoir plus de détails, visitez les sites : <http://www.diplomatie.be/london> ou <http://www.vfs-be-uk.com>*

Belgium Visa Application Centre
1-8 Bateman's Building South Soho Square
London W1D 3EN
Tel: - 08448159839
Website: - www.vfs-be-uk.com ; email: - infobelgium@vfs-be-uk.com